Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

SAISIE ARRET POUR CREDIT CONSO DE 2006

Par Allynna

Bonjour à tous,

Je dois faire face à une saisie arrêt sur mon compte, concernant une dette (crédit conso Cofinoga souscrit en 2004 je crois et dont le jugement date de 2006. Créance entre-temps rachetée par EON France)

Je viens d'avoir le procès verbal des huissiers et j'aurais aimé savoir si quelqu'un aurait la possibilité de jeter un ?il sur ces documents et me renseigner car leur charabia est tellement peu clair pour le commun des mortels.

Je voudrais surtout vérifier qu'ils peuvent encore à ce jour saisir cette créance (prescription ?) et avoir des informations également concernant la prescription quinquennale.

Autre chose qui m'intrigue : il est noté : ordonnance en injonction de payer le 20/10/2006, signifiée le 10/10/2006 et revêtue de la formule exécutoire le 15/12/2006, signifiée le 27/09/2017 précédemment signifié et à ce jour définitif. Je ne comprends pas cette dernière date de 2017. Est-ce normal ?

Merci à ceux qui prendront de leur temps et connaissance pour me répondre.

Par ESP

Bonjour
C'est très adroit de leur part, car la prescription allait tomber en 2018.
En faisant cette signification en 2017, le délai est reparti pour 10 années de plus.